



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2023-034

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse /**

23-2023-04-03-00036 - Arrêté portant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Didier BIANCHINI, directeur départemental des finances publiques de la Dordogne, en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2023-04-03-00036

Arrêté portant subdélégation de signature aux  
collaborateurs de M. Didier BIANCHINI,  
directeur départemental des finances publiques  
de la Dordogne, en matière de gestion des  
successions vacantes de la Creuse

**Arrêté DDFiP/GPP du 3 avril 2023 portant subdélégation de signature  
aux collaborateurs de M. Didier BIANCHINI, Directeur départemental des finances publiques  
de la Dordogne en matière de gestion des successions vacantes de la Creuse**

La Préfète de la Creuse,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

**Vu** l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret du 15 mars 2023 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

**Vu** l'arrêté n° 23-2023-04-03-00033 de la Préfète de la Creuse en date du 3 avril 2023 accordant délégation de signature à M. Didier BIANCHINI, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Creuse,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

## ARRÊTE

**Article 1 :** - La délégation de signature qui est conférée à **M. Didier BIANCHINI**, Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 avril 2023, sera exercée par :

**M. Franck MEALIER**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du « pôle gestion publique » à la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

**Article 2 :** - A défaut, en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **Mme Béatrice LACROIX**, inspectrice divisionnaire, responsable de la division « Domaines et politique immobilière de l'Etat ».

**Article 3 :** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants à l'effet de signer les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes et à la gestion des successions en déshérence :

- **Mme Annabelle POUPONNOT**, Inspectrice ;
- **Mme Valérie COUTURIER**, contrôlease principale ;
- **Mme Sandrine LABROUSSE**, contrôlease ;
- **M. Rodolphe LAGORCE**, contrôleur principal ;
- **M. Mathieu PAPILLON**, contrôleur ;
- **M. David SALVADOR**, agent d'administration principal.

**Article 4 :** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 23-2022-08-22-00001 du 22 août 2022.

**Article 5 :** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse et affiché dans les locaux de la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

Fait à Périgueux, le 3 avril 2023

Pour la Préfète de la Creuse,

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne,

A blue ink signature of Didier Bianchini, consisting of a stylized 'D' followed by the name 'Bianchini' in a cursive script.

Didier BIANCHINI